

**EPREUVES DU BAC à partir de 2013**  
**CINEMA ET AUDIOVISUEL option de spécialité en L**

**Nous constatons avec satisfaction que les demandes de modification du SNES ont été entendues sur quelques points :**

**SUJET 1**

- Chaque partie du sujet, quel que soit le sujet choisi, est à nouveau notée sur 10 points (au lieu de 12 et 8)
- Première partie : Un nombre de pages attendues est déterminé (de 3 à 5) (*Le SNES demandait de 4 à 6 pages.*) alors que l'ancienne formulation ne demandait qu'un nombre de séquences.

**SUJET 2**

- Le terme « entrée » a été remplacé par « axe d'étude ». Mais on note toutefois que le terme « entrée » est repris dans le libellé des annales zéro.

**ORAL**

- Aucune remarque n'a été prise en compte.

**Mais il reste de nombreuses modifications à apporter :**

**SUJET 1**

**Première partie**

- Le nombre de séquences est de 4 au maximum :
  - Limiter à quatre le nombre de séquences pour un scénario de 3 à 5 pages représente une contrainte inutile, à laquelle il sera difficile de donner une place dans l'évaluation.
  - Pourquoi contraindre ainsi la construction narrative du scénario ? Cette limite exclut par exemple tout montage alterné.
- Fragment de scénario : cette formulation évite de mettre en place une vraie construction narrative. Pourquoi ne pas préciser (comme avant) un scénario de court-métrage ? Il est tout à fait possible d'avoir un scénario complet sur cette longueur... Est-ce interdit ? Ce n'est pas précisé.

**Seconde partie**

- Le terme « sujet », utilisé ici, ne correspond pas à la formulation de la première partie qui propose à la fois une « trame narrative » et une « consigne d'écriture » : le candidat doit rédiger une note montrant comment les choix d'écriture scénaristique prennent en compte « le sujet **et** la consigne d'écriture »... alors que le sujet comprend la consigne ! Erreur grave de formulation qui n'apparaît plus d'ailleurs dans les annales zéro où le terme de « sujet » a disparu.
- Nous distinguons les consignes d'écriture scénaristique et d'écriture filmique. Le nouveau texte élude la question en ne précisant pas de quelle « consigne d'écriture » il est question. L'existence d'une consigne d'écriture est pertinente à condition que cette consigne relève de l'écriture du scénario, autrement dit que ce soit une consigne d'écriture scénaristique.

- 1- Ce n'est pas le cas de l'exemple 3 « *Vous adapterez pour l'écran cette nouvelle en accordant une attention particulière aux éléments sonores.* » car la conception des éléments sonores ne relève pas exclusivement du scénario (hormis les dialogues et les bruits), mais surtout du découpage, du montage son et du mixage (le choix de la musique extra-diégétique, par exemple, ne figurant pas dans le scénario).
- 2 - Ce n'est pas le cas non plus de l'exemple 4 « *Vous imaginerez une suite en travaillant sur le traitement de l'espace et les possibilités données par la présence du brouillard* » car le traitement de l'espace ne ressort pas non plus exclusivement du scénario mais en partie de la mise en scène et du montage.

- Les exemples de « trame narrative » proposés par les SUJETS ZERO sont réducteurs. L'élève est conduit à un travail d'adaptation, comme si c'était le seul moteur de la création cinématographique.
- Cette seconde partie peut intégrer des éléments de storyboard et de plan au sol. On revient donc à l'ancienne formule du Bac (avant 2002) qui exigeait 3 parties (un scénario, une note d'intention et un découpage comprenant un storyboard - le plan au sol n'était pas demandé). Ce type d'épreuve avait été abandonné précisément car les exigences étaient trop grandes pour le temps imparti, au profit de 2 sujets distincts ! La formulation est également trop vague (*des pistes de réalisation, quelques choix, elle peut intégrer, quelques éléments visuels*)
- La note d'intention de une à deux pages demandée doit montrer comment les « choix d'écriture scénaristique prennent en compte la trame narrative et la consigne d'écriture ». Cet exercice est redondant et parfaitement inutile puisqu'il ne fait que commenter le scénario. Cet exercice ne relève pas de ce que l'on appelle une note d'intention mais d'un pur texte argumentatif à caractère scolaire.
- En ce qui concerne les « enjeux du fragment de scénario », il est nécessaire de préciser que l'on attend un éclairage sur le genre, les personnages, la construction, sa place dans la narration, etc.
- « Les pistes de réalisation » sont les seuls éléments qui constituent véritablement une note d'intention !

## SUJET 2

### Première partie

- « Le libellé du sujet propose une série de 30 à 50 photogrammes ». Le grand nombre de photogrammes proposé va demander beaucoup de temps au candidat pour établir la sélection demandée. Pourquoi tant de photogrammes ? Il y a le risque de "noyer" l'élève alors que l'évolution de l'ancien sujet 1 consistait à réduire le nombre de documents.
- Le travail proposé sur les photogrammes ne permet pas de prendre en compte les aspects essentiels du langage cinématographique (le son et le mouvement) et réduit l'analyse à une seule dimension de l'objet filmique : celle de l'image fixe.
- Les axes d'étude annoncés renvoient au cours et on peut s'attendre à un bachotage sur le modèle du bac de littérature, alors qu'il est question en cinéma d'évaluer une pratique artistique.
- Sous quelle forme doit se faire la réponse de l'élève ? Une composition type devoir de littérature ? Un montage de photogrammes (le montage est au programme de Terminale) ? Quelle est la longueur souhaitée ?

## Seconde partie

- Il s'agit ici d'un dérivé de l'ancien sujet type 2. La démarche est globale mais l'émiettement des différentes étapes, qui ne sont que des ébauches de création, ne peut que conduire à des productions bâclées et fort difficiles à évaluer. Plusieurs difficultés se présentent :
  - La durée de l'épreuve reste limitée à 3 H 30, alors que l'on demande davantage de travail aux candidats. La gestion du temps risque d'être problématique.
  - Le lien entre les deux parties n'existe qu'à travers le choix d'un des trois axes d'étude, mais pour des exercices très différents.
  - Le statut de la "mini-situation" n'est pas clair. Elle doit ne comporter que de 3 à 6 plans, ce qui limite considérablement la part de création de l'élève et la dimension artistique de la « mini-situation ». On pourrait imaginer un projet plus ambitieux dont le candidat ne développerait que de 3 à 6 plans, mais dans ce cas, il s'agit d'un travail difficile à mener à bien sur le temps imparti...
  - Cette seconde partie relève d'une parfaite utopie puisqu'elle impose une démarche complète de réalisation qui inclut ce que les deux sujets avaient l'habitude de séparer : un scénario qui se résume à un synopsis, une note d'intention, un découpage technique, un storyboard et un plan au sol (éléments visuels).
- A cela s'ajoute la confusion du libellé :
  - Quel est l'intérêt artistique d'un synopsis ? Ce n'est pas là qu'on juge les capacités d'invention d'un candidat. Un synopsis peut ne rien révéler du tout, ou au contraire faire illusion.
  - S'il s'agit de justifier des partis-pris... encore eût-il fallu notifier au candidat la nécessité de les exposer clairement avant de les justifier !
- N'est-ce pas demander beaucoup pour une note d'intention ? N'est-ce pas tomber aussi dans la confusion à la fois terminologique et méthodologique évoquée plus haut ? On veut en quelques lignes demander à l'élève ce qui relève à la fois des anciens sujets 1 (scénario) et 2 (découpage technique et sa visualisation). C'était le gros reproche fait au premier sujet du Bac option cinéma (qui mélangeait toutes les démarches), reproche qui avait conduit à la séparation de l'épreuve en deux sujets distincts qui avaient au moins le mérite de bien distinguer les deux écritures essentielles du film (scénaristique et filmique).

## ORAL

### Première partie

- La proposition d'analyser une séquence par une entrée spécialisée (gender studies, star studies ...) ne semble pas pertinente au niveau de la Terminale : il est à craindre qu'un discours pré-établi et superficiel ne vienne se substituer à une véritable analyse filmique de l'extrait proposé.

En outre, certaines de ces approches paraissent contestables car relevant d'un phénomène de mode (questions à la mode en ce moment en France, comme elles l'ont été aux Etats-Unis il y a 20 ans). Elles sont issues de la vague du "politiquement correct" et mettent en avant un point de vue conforme aux revendications d'un groupe social ou d'une minorité. Dans les ouvrages de référence anglo-saxons sur les études cinématographiques (*The Oxford guide to film studies*, Oxford University Press ; *The cinema book*, British Film Institute) ces questions ne constituent que des chapitres marginaux situés en fin d'ouvrage : il n'est pas pertinent d'en faire aujourd'hui des questions pour le secondaire.

- Le fait de pouvoir trouver une question unique à poser concernant l'extrait à analyser et la production risque de conduire les candidats à orienter à l'avance leur film pour amener cette question de la part de l'examineur : la créativité de l'élève sera alors bridée par son souci de trouver impérativement un lien entre sa production et un des films au programme. Il faut absolument éviter de poser des questions trop orientées, qui risquent de déstabiliser l'élève. Il est nécessaire de partir de l'extrait, des plans eux-mêmes afin qu'il ne soit pas possible de plaquer un discours tout fait. L'expression «le cas échéant » laisse penser qu'il ne s'agit absolument pas d'une obligation. C'est une idée à proscrire car elle est trop limitative.
- « L'approche philosophique » citée dans l'exemple publié sur Eduscol n'est pas acceptable pour un oral destiné avant tout à évaluer des compétences en cinéma et audiovisuel. La question à poser doit être d'ordre cinématographique, et doit renvoyer à ce que les élèves ont appris au cours de leurs études, c'est-à-dire aux programmes, et non pas à ce qu'ils apprendront s'ils continuent à étudier le cinéma à l'Université.
- Techniquement, comment faire « l'analyse filmique ... de quelques plans » si ces plans sont très éloignés l'un de l'autre ? Est-ce le décalque du sujet 2 avec la collection de photogrammes ? Ou bien est-ce un choix situé à l'intérieur d'un extrait (quelle durée ? et le choix est-il laissé à l'élève ?)
- Les exemples proposés par Eduscol sont, à ce titre, très réducteurs. Ainsi, pour « La chambre de Kaplan » : commentez le rôle de la mère (gender studies) ? Que devient l'analyse filmique ? Comment tenir 10 minutes là-dessus ? Quid des effets comiques ? de suspense ? Là encore il y a risque de déstabiliser l'élève ou -pire- de lui voir réciter un cours sur les gender studies très éloigné de l'extrait.

## Seconde partie

- «demander à l'élève ce que son film n'est pas » ? Cette question paraît bien propre à déstabiliser l'élève, et ne correspond pas au BO sur les épreuves du bac.

<b>Commentaires sur les nouvelles épreuves :</b>
--

### Remarques générales :

- Les sujets sont intéressants et ambitieux à la lecture, mais révèlent en fait une grande confusion dans l'utilisation des termes et des notions. Cette confusion est loin de répondre aux exigences que supposent :
  - la méthode pédagogique qui permettra d'atteindre les objectifs de l'épreuve du bac,
  - la précision des critères qui permettront l'évaluation des candidats.
 Sous le terme d' « écriture créative » se mêlent ainsi des pratiques étrangères les unes aux autres dans le domaine spécifique du cinéma.
- La dimension littéraire des épreuves (du type de la dissertation en khâgne et/ou la redondance avec le programme de littérature des TL), qui en soi est une bonne chose puisque c'est une manière de renforcer le domaine du cinéma et audiovisuel en tant qu'option de la série L, semble annoncer une grande dérive dans notre enseignement qui risque de revenir à ce que Alain Bergala appelle «la tradition pédagogique du cinéma comme langage».

### Sujet 2 : le plus problématique !

- Comportant 4 types d'exercices, il est difficilement faisable en 3 H 30. Cela risque de conduire dans les faits au choix exclusif du sujet 1.
- L'absence de lien véritable entre les deux parties, la différence radicale entre les connaissances et compétences à mobiliser pour chacune des parties nous font penser qu'un candidat moyen ne sera pas capable de fournir un travail correct dans le temps imparti. L'hétérogénéité du sujet le rend particulièrement difficile et risque de pénaliser les élèves qui l'auront choisi.
- Les termes utilisés : fragments, parcours de réflexion, trames narratives, axes d'études... sont trop imprécis et risquent de donner lieu à des interprétations qui se feront au détriment des élèves.
- La nature nouvelle du sujet, très différente de celle des sujets précédents, exige une préparation spécifique et approfondie des élèves. Celle-ci devra donc commencer dès le début du cycle terminal, c'est-à-dire dès la classe de Première.

### **Epreuve orale :**

- L'oral doit séparer plus clairement les parties *Analyse filmique* et *Question sur la réalisation de l'élève*. Lier les deux parties par une seule et même question n'a pas de pertinence, à moins de demander aux élèves de réaliser leurs films «à la manière de», ce qui est un appauvrissement de la pratique artistique.

### **Conclusion : le cinéma dans le cadre de la réforme :**

- La filière L est clairement menacée dans le Lycée renoué, avec des passerelles entre les filières S et ES et aucune avec la L. Les élèves qui viennent en option Cinéma et Audiovisuel ne sont pas toujours de "purs" littéraires. Jusqu'à présent, ils pouvaient faire valoir leur intérêt pour le cinéma à travers le sujet 2 et le travail de réalisation. Le formatage proposé par les nouvelles épreuves, les pistes très élitistes proposées par les corrigés Eduscol pour l'oral font craindre pour la pérennité des enseignements de cinéma et audiovisuel.
- Les délais tardifs de publication de ces sujets dans le Bulletin Officiel n°14 du 05 avril 2012, et des annales "zéro" des nouvelles épreuves du Bac 2013 mises en ligne sur Eduscol le 06 juin, de même que la date très récente de la réunion d'information des IPR le 11 juin dernier, qui ont eux-mêmes annoncé des réunions académiques fin septembre 2012 (donc un mois après la rentrée) ne laissent pas aux professeurs le temps matériel de préparer les élèves à ces nouvelles épreuves.
- Les propositions faites par Eduscol ne peuvent être validées en l'état. Elles proposent une lecture du BO très orientée et très éloignée de ce que l'on peut attendre d'un candidat au Bac.

### **Nous demandons donc :**

- **le retrait des annales zéro**
- **un moratoire dans la mise en oeuvre de ces sujets**
- **une véritable concertation des professeurs de cinéma du secondaire pour l'évolution des sujets de bac cinéma, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral.**